



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique

Question écrite n° 47198

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort s'inquiète auprès de M. le ministre de la défense de l'implication des unités françaises stationnées en Centrafrique dans les événements qui viennent d'endeuiller Bangui, la capitale de ce pays. La décision de déployer ces forces dans le centre de la ville pour protéger un pouvoir discrédité a déjà entraîné la mort de deux militaires français et celle d'une douzaine de Centrafricains, selon les communiqués officiels du ministère français de la défense, et de plusieurs dizaines selon l'opposition centrafricaine. Ce bilan désastreux, susceptible de s'alourdir encore, pose, avec une acuité renouvelée, la question de la présence militaire française sur le continent africain et de l'emploi de nos forces dans des opérations de guerre civile en soutien de l'une des parties, cela sans la moindre consultation préalable du Parlement français et de l'ONU. Il juge qu'il est devenu urgent de repenser l'ensemble de la politique africaine de la France, qu'elle devrait être radicalement « démilitarisée » et cesser d'être traitée comme un « domaine réservé » pour être replacée dans le champ de contrôle du Parlement. Il lui demande donc si le Gouvernement va continuer encore longtemps de conduire cette politique qui met en jeu la vie de nos soldats et à décider des opérations de guerre hors de nos frontières, qui sont en fait des actes d'ingérence contraires au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, de surcroît, contraires aux intérêts supérieurs de notre pays dont la réputation s'en trouve durablement compromise dans les pays considérés et, au-delà, dans l'opinion publique internationale.

Texte de la réponse

Les désordres et les mutineries qui ont perturbé à trois reprises le fonctionnement de la République centrafricaine ont pour origine des mécontentements internes aux forces armées. Depuis le début de la crise actuelle, comme lors des précédentes crises, la France s'est efforcée de promouvoir par la négociation une solution pacifique entre les acteurs centrafricains. Elle a soutenu et encouragé la mission de médiation des chefs d'État africains mandatés lors du XIX^e sommet franco-africain de Ouagadougou. Les forces françaises prépositionnées de façon permanente en République centrafricaine se sont déployées à Bangui pour assurer la protection des ressortissants français de la capitale et sauvegarder le processus démocratique et les institutions. Dans ce cadre, les forces françaises ont joué un rôle modérateur reconnu et apprécié par les membres de la médiation africaine qui a obtenu, le 24 janvier, la signature d'un accord mettant un terme à la mutinerie. Le déploiement d'une force africaine, en relais des troupes françaises, doit permettre de surveiller la bonne application de ces accords. La France, qui se félicite de cette évolution, ne manquera pas d'assurer à la mission de surveillance des accords de Bangui (MISAB) son entière coopération. La sortie de crise qui s'amorce ainsi en République centrafricaine constitue une illustration très positive du progrès des capacités proprement africaines de réaction aux crises. La France, pour qui la participation africaine au maintien de la paix est une préoccupation importante depuis plusieurs années, ne peut que se réjouir de cette issue. Un tel règlement pourrait en outre ouvrir aux États africains et à la communauté internationale, la voie d'une recherche de solution pacifique et durable à d'autres crises africaines, notamment celle qui affecte la région des Grands Lacs. De manière plus générale, il convient de rappeler les objectifs de la politique de sécurité conduite par la France en Afrique. Ceux-ci repondent avant tout au souci de contribuer à instaurer ou à maintenir un environnement de paix et de

stabilite, condition de l'enracinement des pratiques democratiques et des progres du developpement economique sur le continent africain. La politique africaine de la France en matiere de defense est conduite conformement aux termes de la Constitution. C'est pourquoi la representation nationale continuera, comme par le passe, a etre associee pleinement aux orientations donnees a cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47198

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 176

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1187